

Commission d'Hygiène et de Sécurité

Réunion du lundi 17 juin 2019

Compte rendu :

Présents : voir la feuille d'émargement en annexe

Le quorum étant atteint Mme CREY ouvre la séance à 18h10.

- **La commission débute sa séance par l'approbation du règlement intérieur de la Commission Hygiène et Sécurité.**

Des modifications mineures sont apportées à la version présentée en CHS du 8 janvier. Et après discussion, le règlement intérieur est adopté.

9 votants : 7 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre

- **Mme Poussier souhaite faire une déclaration liminaire**

Le texte de cette déclaration est en annexe.

- **La commission continue par la lecture du compte rendu de la visite de l'ISST du 24 janvier 2017**

Les membres de la commission s'attardent sur le tableau des recommandations.

Non conformités électriques et prescriptions non prises en compte : M. Chanraud rappelle que lors de l'année scolaire 2015-2016 il n'y a pas eu d'électricien titulaire et que les retards se sont donc accumulés. M. Rougier s'attache à lever les non conformités. M. Gaborieau fait remarquer qu'il en reste encore actuellement.

Le tour qui avait été déplacé de la salle MC5 à MA6 a été contrôlé par un organisme de certification comme demandé dans le rapport.

Des affiches rappelant les consignes de sécurité sont installées en salle MA1, elles ont été commandées à l'INRS.

Le magasin général des ateliers a été désencombré. M. Chanraud fait remarquer qu'il faut cependant rester vigilant car il devient vite un lieu de stockage de matériel et de produits obsolètes.

Suite à ce rapport, M. Dussart a élaboré un protocole d'urgence en cas d'accident chimique, il a été diffusé aux personnels concernés.

Avec l'aide de la Région, les produits chimiques périmés et les résidus d'expérience ont été évacués.

Pour Les sorbonnes, hottes d'aspiration et armoires ventilées, M. Dussart explique que depuis cette visite, celles-ci ont été contrôlées et réglées par une société habilitée. Les filtres ont été changés le cas échéant.

Registre des dangers graves et imminents

Concernant la remarque sur l'existence des fiches de postes, M. Gaborieau considère que les fiches de postes génériques sont suffisantes pour les personnels de l'intendance.

Les fuites d'eau dans les ateliers évoquées dans le rapport sont un problème récurrent. M. Gaborieau explique qu'un bureau d'étude a produit un cahier des charges précisant les réparations à effectuer sur les toitures terrasses et que le marché, qui a été ouvert par la suite, est en cours de dépouillement. A priori, rien n'est engagé pour les toitures des ateliers. M. Rougier détaille les difficultés rencontrées pour les interventions en hauteur, explique avoir l'appui de l'ISST et de la Région, pour la mise en place de formations et l'acquisition de matériels fixes et mobiles.

Les produits chimiques présents dans l'atelier de Maintenance des Equipements Industriels (essentiellement des huiles de lubrification et de coupe) sont disposés sur des bacs de rétention. Leur étiquetage est à terminer.

En ce qui concerne la salle PR2, dans laquelle est installée une imprimante 3d et dans laquelle nous allons en disposer d'autres ainsi qu'une machine de découpe laser, une extraction mécanique sera posée pendant la première quinzaine de juillet.

En MA1, atelier de maintenance, la matérialisation des espaces au sol est toujours à réaliser.

Dans la salle IC 9, les circuits électriques sont désormais aux normes.

Suite aux remarques de M. Gonon, les multiprises non conformes ont été supprimées ou remplacées par des modèles compatibles avec les règles de sécurité comme en salle CL2.

- **La commission se déplace dans les ateliers pour observer les fuites d'eau provenant de la toiture et observer les dégâts.**

Pendant que la commission étudiait le rapport de la visite de l'ISST un orage s'est déclenché. De fortes précipitations se sont produites. M. Chanraud qui a dû retourner à son bureau pour chercher des documents demande aux membres de la commission de se déplacer vers les ateliers.

En arrivant dans les locaux nous avons pu constater :

- Le premier couloir est recouvert d'eau,
- La salle PR9 est inondée au sol, tous les ordinateurs situés près des murs sont aspergés, les claviers et les souris baignent dans l'eau,
- La salle MA1 est inondée au sol, des cascades d'eau tombent de la toiture. Comme la salle est régulièrement inondée les appareils et installations pédagogiques ne sont pas sous les chutes d'eau. Un ordinateur est aspergé par les éclaboussures,
- En salle PR3, les machines à commande numérique ont les pieds dans l'eau,
- En salle IC2, des cascades tombent aussi des verrières et inondent le chalet qui dégouline par toutes ses aspérités.

Les lieux étant devenus impraticables, les salles AU1, PR9 et Desprez dans lesquelles devaient se dérouler des épreuves du baccalauréat le lendemain sont condamnées. D'autres salles de l'établissement sont préparées en urgence pour recevoir les candidats.

La commission regagne la salle Champon.

- **La réunion se poursuit par l'examen des nouvelles fiches du RSST**

Fiche 19-02-089 : Fuite au plafond de la ½ rotonde droite du CDI lors des précipitations, causant des dommages au plafond et rendant cette zone inutilisable.

La réponse est toujours la même, une étude est en cours (cf : 3° paragraphe p 2)

Fiche 19-04-0810 : Intervention pour le ménage des lits situés en hauteur à l'internat. Les agents ne sont pas équipés du matériel permettant d'exécuter ce travail en respectant les règles de sécurité.

Un devis a été transmis au service de l'intendance au mois d'avril 2019.

Fiche 19-05-0911 : Fin mai, les repas du soir des internes sont conservés dans des armoires chauffantes à 80°. Il ne s'agit pas d'une solution de dépannage mais bien d'une organisation concertée.

- **La réunion se termine par les questions diverses.**

Mme Cottet constate que le médecin et l'infirmière n'ont pas participé aux commissions cette année et souhaite leur présence l'an prochain.

Le problème de la marre d'eau qui apparaît à chaque pluie sur le parking des cars est à nouveau abordé. Les différentes réunions avec la mairie et les collectivités territoriales n'ont eu aucun effet.

Le problème de la disponibilité des sanitaires est évoqué. Les dégradations et gestes d'incivilité se poursuivent. Une action a été menée avec le CVL et les élèves de première L ont communiqué à ce sujet. Les résultats ne sont pas très significatifs et des dégradations continuent d'être commises. Une communication à ce sujet sera faite par les parents d'élèves lors du prochain CA.

La commission ayant duré largement plus de deux heures la séance est levée à 21h10.

PEEP DU LYCEE DES PORTES DE L'OISANS VIZILLE

« Nous constatons qu'il n'y a toujours pas de désignation des représentants des élèves à la Commission Hygiène et Sécurité.

Ils sont membres de droit et n'ont pas à être écartés. Nous demandons qu'ils soient désignés et invités aux prochains CHS.

L'absence de désignation des membres pourrait être considéré comme un obstacle au fonctionnement du CHS. En cas de carence de candidat, cela doit être stipulé dans un PV.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au PV »

Les représentants PEEP de la CHS